

Révision du PLU de CONCARNEAU

Réunion PUBLIQUE
PADD

Qu'est ce qu'un «PLU»?

C'est le **document communal de planification urbaine** de principe, instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (13 décembre 2000, dite « Loi SRU »).

C'est un **document prospectif** définissant de **grandes orientations pour l'aménagement** du territoire communal. Il précise les **règles de construction** pour chaque parcelle et s'impose à tous, particuliers, entreprises, collectivités...

Il doit être **compatible** avec un certain nombre de documents d'urbanisme supra-communaux.

Le Plan Local d'Urbanisme de Concarneau actuellement en vigueur date de 2007.



Que contient un PLU ?

Rapport de présentation

Il expose le diagnostic de la commune, analyse l'état initial de l'environnement, présente une **analyse de la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers, explique les choix retenus dans le PADD et la délimitation des zones.

PADD

Il définit les **orientations générales des politiques d'aménagement**, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

OAP

Elles prévoient les **actions et opérations d'aménagement** à mettre en oeuvre par secteurs.



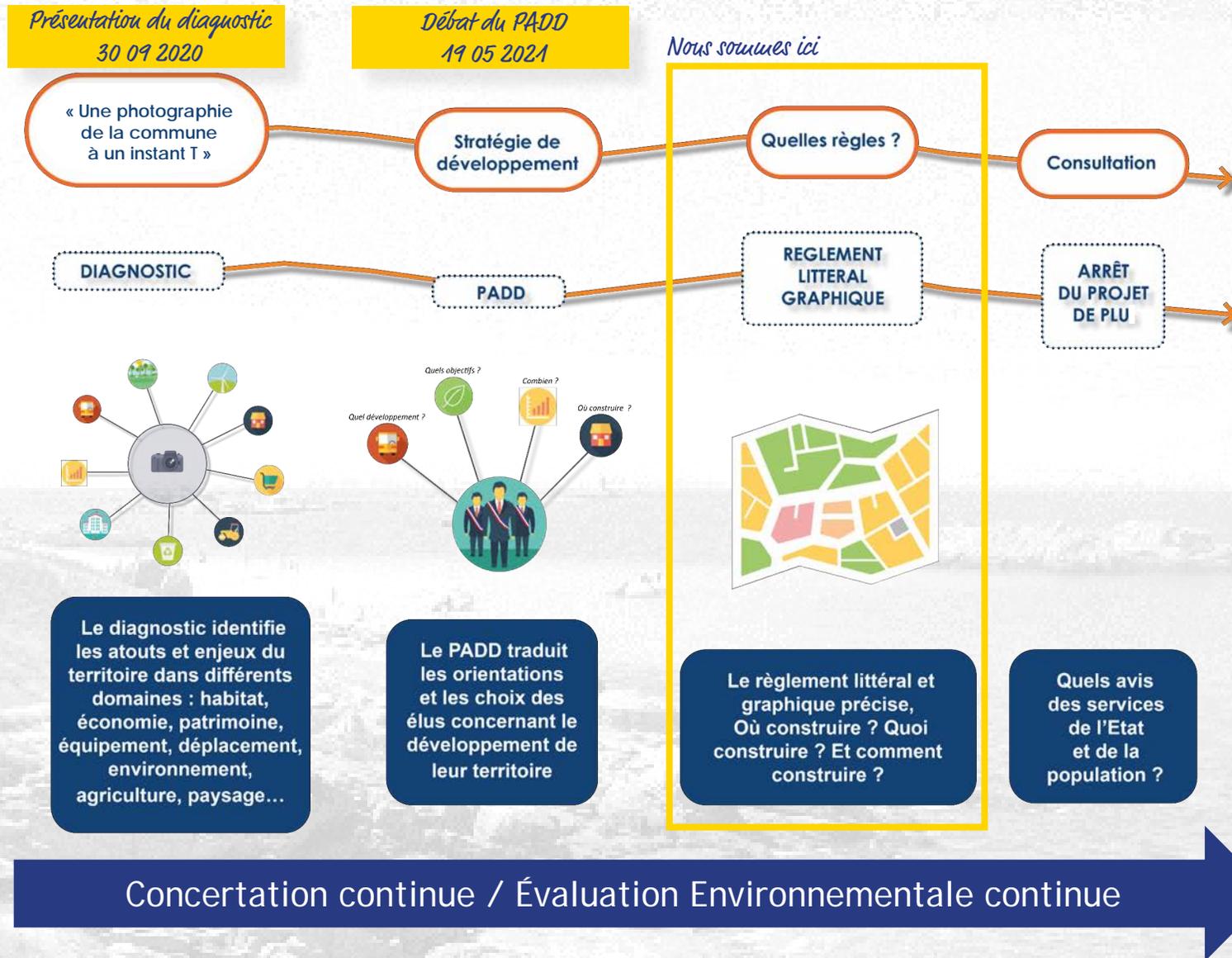
Règlement

Un **règlement littéral** qui détaille **ce qu'il est possible ou non de réaliser** à l'intérieur des différentes zones. Un **règlement graphique** qui **délimite les différents types de zones**, sur l'ensemble du territoire communal (U, AU, A, N), ainsi que ses diverses dispositions (emplacements réservés...).

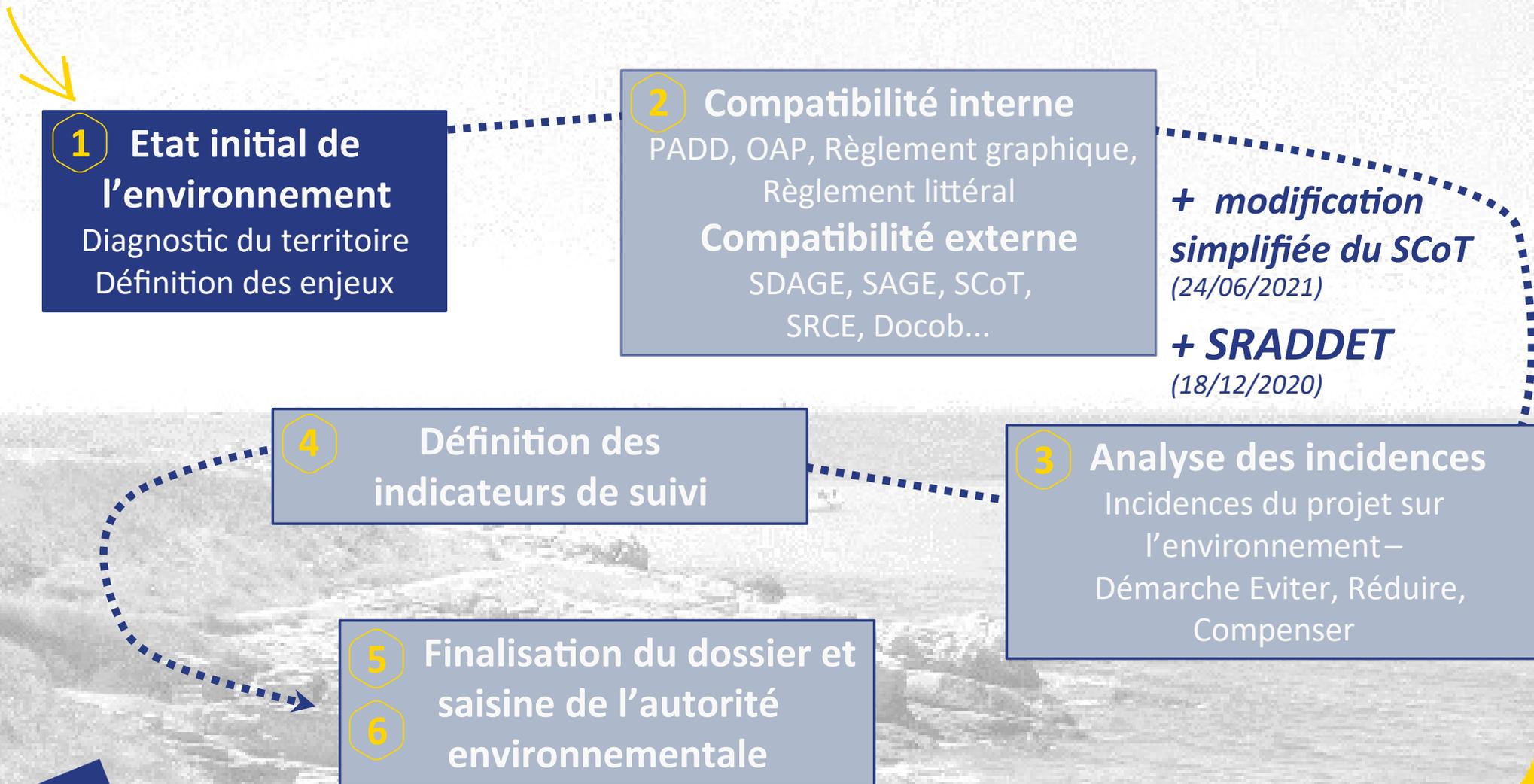
Annexes

Des **annexes** qui contiennent des informations diverses (Servitudes d'Utilité Publique, assainissement,...).

La révision du Plan Local d'Urbanisme (3 novembre 2016)



L'évaluation environnementale



La poursuite de la concertation en phase PADD

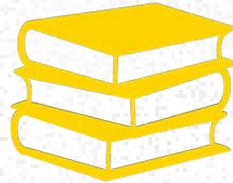
Les modalités de concertation (3 novembre 2016)



Mise à disposition des éléments d'études en mairie



Mise en place d'une adresse e-mail spécifique urbanisme@concarneau.fr



Mise à disposition d'un registre spécifique en mairie



Mise en place d'une consultation en ligne par l'intermédiaire du site internet de la Ville



Organisation de réunions publiques



Information dans le magazine municipal « Sillage »



La concertation en phase PADD

La réunion publique diagnostic : 30 septembre 2020



70 à 80 personnes

L'atelier citoyens : 22 octobre 2020



40 personnes

L'atelier jeunes : 16 décembre 2020



15 jeunes



29
03

Révision du PLU -
Questionnaire Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables
(PADD)

Dans le cadre de la révision générale du
PLU, la Ville a démarré l'élaboration du
projet...

Lire la suite...

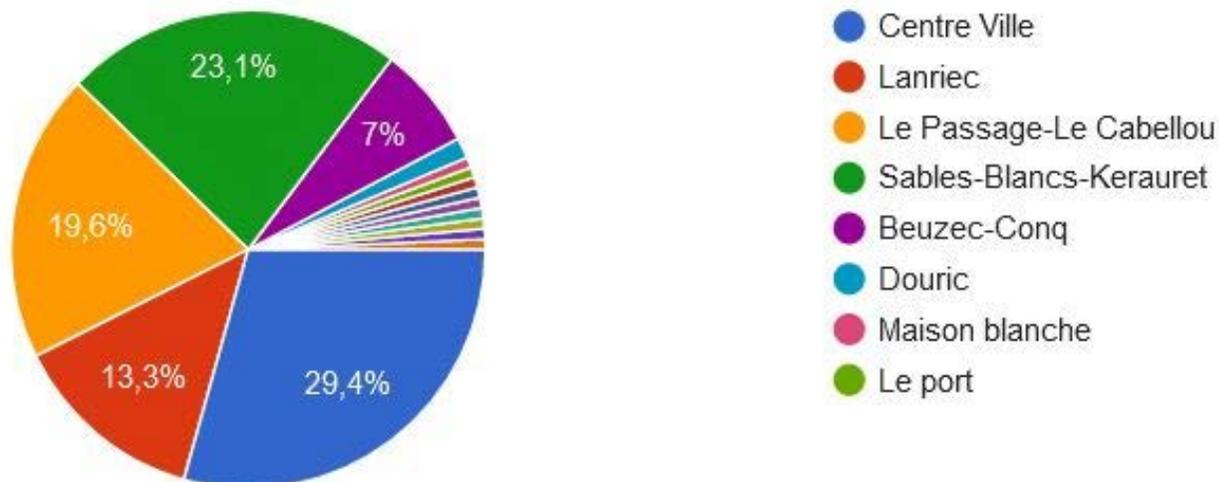
Le questionnaire

Questionnaire PADD n°2 à destination des habitants :

Disponible en version numérique ou en format papier à l'accueil de la mairie -> Pour accéder au questionnaire, [cliquez ICI](#) (du 30 mars au dimanche 25 avril 2021 inclus). **Veillez accepter les cookies dans "Gestion des cookies" en bas du site pour y accéder.**

Le questionnaire en ligne (143 réponses)

Dans quel secteur de la commune habitez-vous ?



**Une synthèse des résultats
du questionnaire sera
disponible sur le site internet
de Concarneau**

Depuis combien de temps habitez-vous sur la commune ?



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Article L151-5 du code de l'urbanisme

Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'**aménagement**, d'**équipement**, d'**urbanisme**, de **paysage**, de **protection des espaces naturels, agricoles et forestiers**, et de **préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant l'**habitat**, les **transports et les déplacements**, les **réseaux d'énergie**, le **développement des communications numériques**, l'**équipement commercial**, le **développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble... de la commune.

Pour la **réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols**, ... et en cohérence avec le diagnostic établi, le P.A.D.D. fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il ne peut **prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers** que s'il est justifié, au moyen d'une **étude de densification des zones déjà urbanisées**, que la **capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée** dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les **locaux vacants**, les **friches** et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du PLU et l'analyse...



*LES PROJETS ET ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉES SUR LA COMMUNE
À HORIZON 2034 SONT :*

- 1 PRÉSERVER**
- 2 DÉVELOPPER**
- 3 ÉQUIPER**
- 4 RAPPROCHER**

1

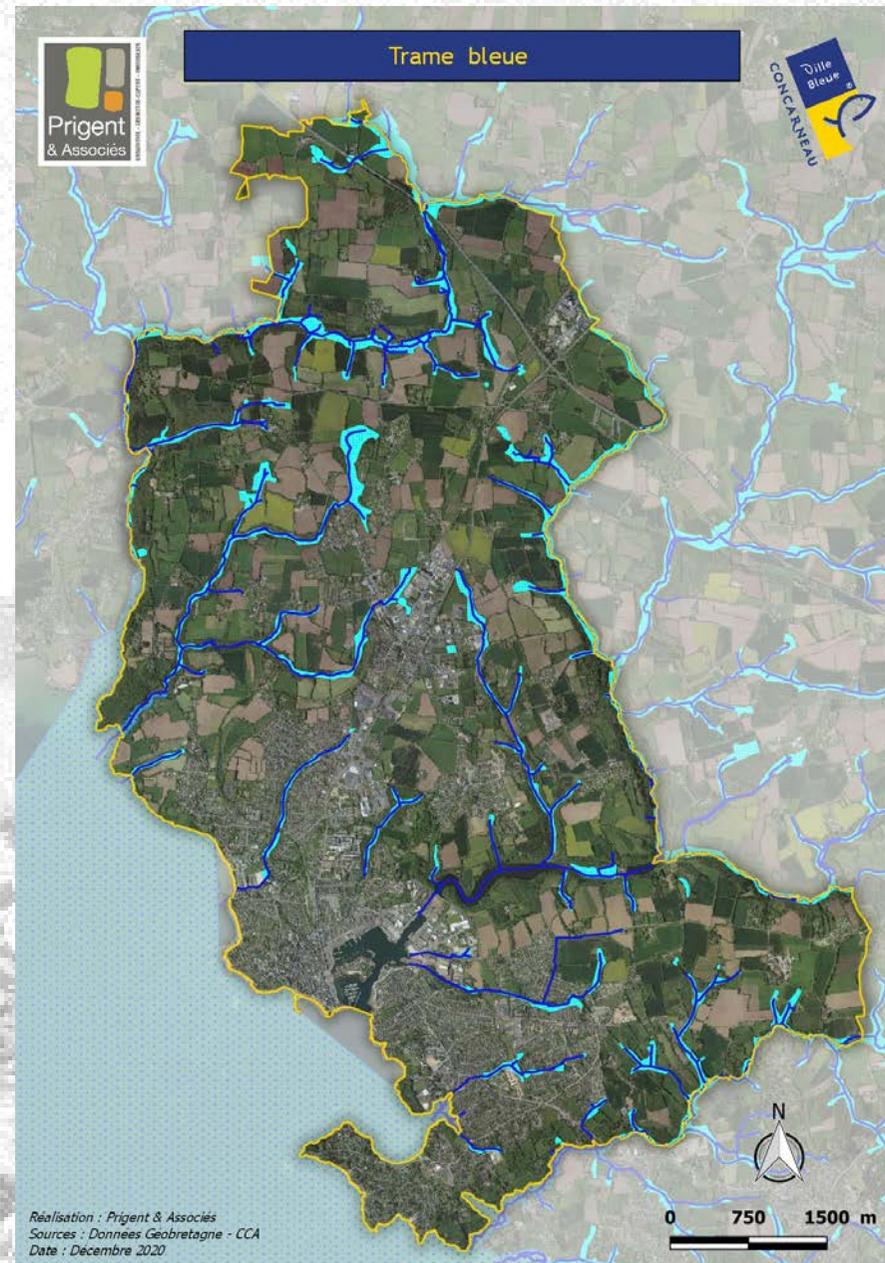
PRÉSERVER

Eléments de diagnostic

La Trame Bleue

- Espaces protégés : Sites Natura 2000 - Dunes et côtes de Trévignon
- Cours d'eau : 6 principaux et leurs affluents
- Zones humides : Vallées accompagnant les cours d'eau (2007)

Saint-Laurent
Saint-Jean Le Val
Le Zins
Le Lin Le Minaouët
Le Moros
Le Garlodic



Eléments de diagnostic

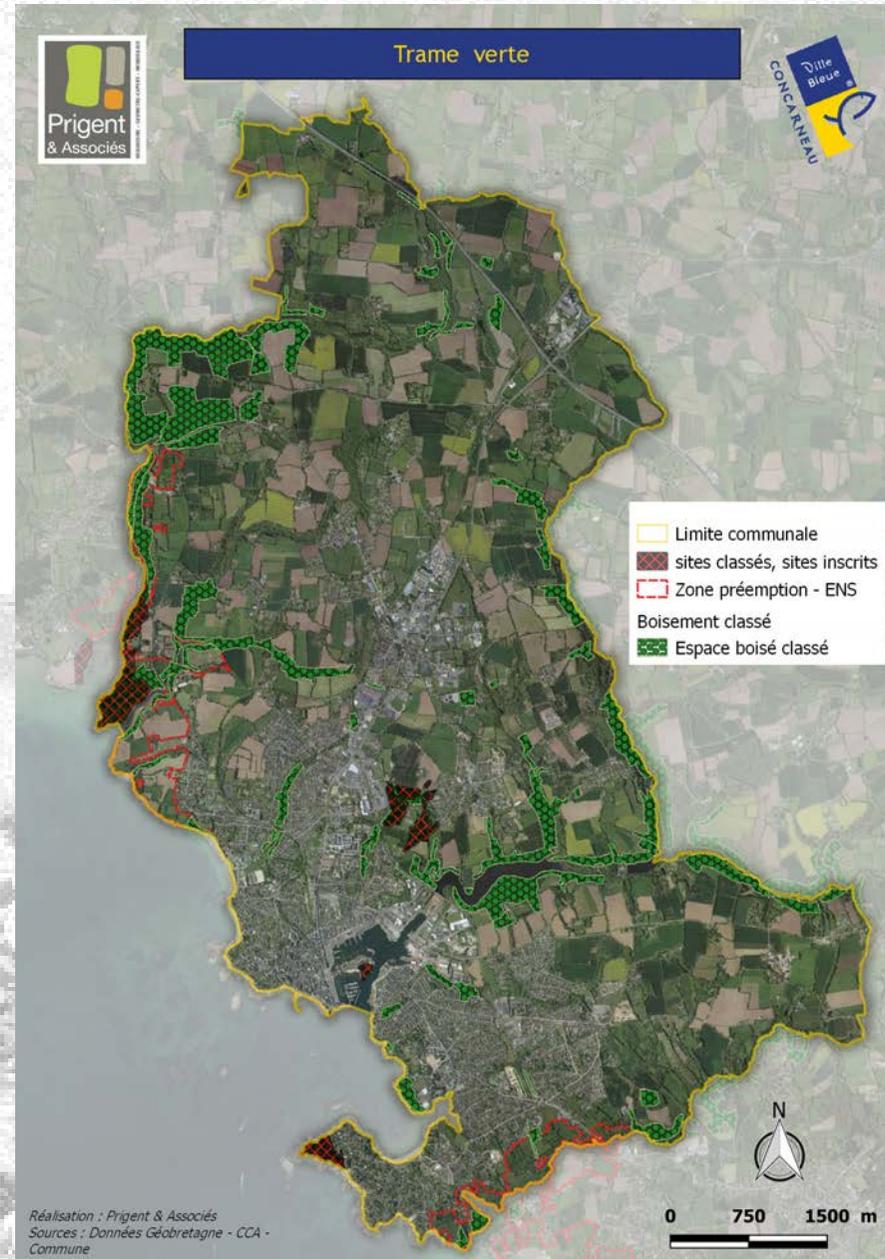


La Trame Verte

- Espaces protégés :
 - Sites classés : *Anse de Saint Laurent*
 - Sites inscrits : *Domaine de Kériolet, Bois ville close, Pointe du Cabellou*
- Espace naturel sensible : *Zone de préemption CG 29*
- Espaces boisés classés



Anse Saint Laurent



Trame verte et bleue



+
Réservoirs de biodiversité
complémentaire



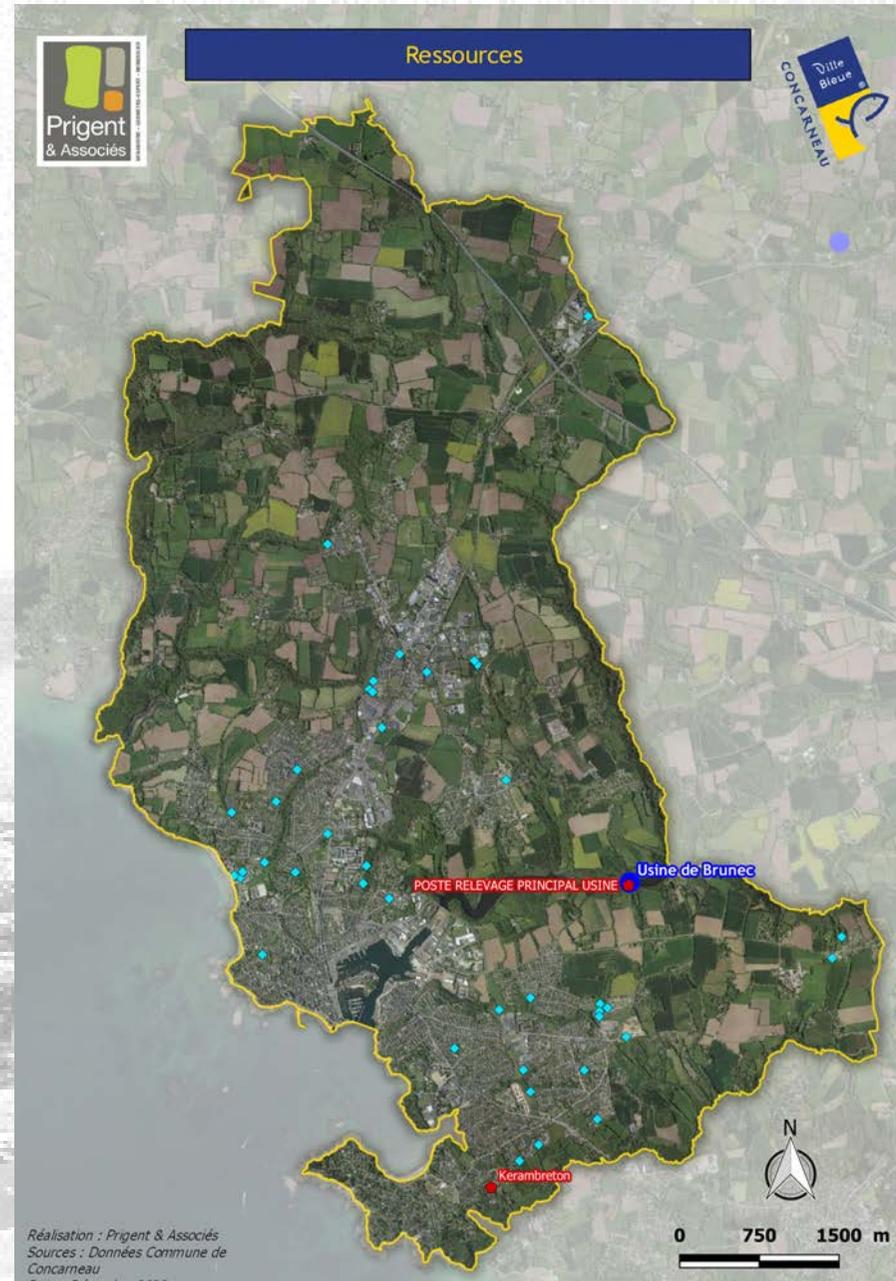
L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Préserver les talus et arbres existants
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Retrouver plus de végétation dans le centre-ville
- Retrouver plus de végétal en ville tout en faisant attention à son entretien (problème de visibilité de sécurité)
- Avoir une réflexion sur la gestion des eaux pluviales dans tous les aménagements des sols
- Favoriser la biodiversité par une diversité des essences végétales (arbres fruitiers, fleurs...)
- Proposer des espaces verts productifs : éco pâturage, jardins partagés, vergers...
- Proposer des outils limitant l'imperméabilisation et favorisant la biodiversité comme le coefficient du biotope

Ils l'ont dit !
Comment préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques sur le territoire ?
Végétalisation de l'espace public et/ou de l'espace privé ?

La gestion des ressources

- Eaux pluviales :
 - bassins retention existants
- Eaux usées :
 - station d'épuration de Kérambreton
- Eau potable :
 - Prise d'eau de surface du Brunec ;
 - Captage d'eau souterraine peu profonde de Cadol (commune de Melgven)



La prise en compte des risques et nuisances

LES RISQUES NATURELS EXISTANTS

- Risques littoraux
 - Erosion : Mouvements de terrain (éboulement, glissement)
 - Chocs mécaniques des vagues
 - Projections et chocs mécaniques et des vagues
- Remontée de nappe
- Radon : fort potentiel
- Feu de forêt
- Cavités souterraines : 8
- Retrait gonflement argiles : faible
- Risque sismique

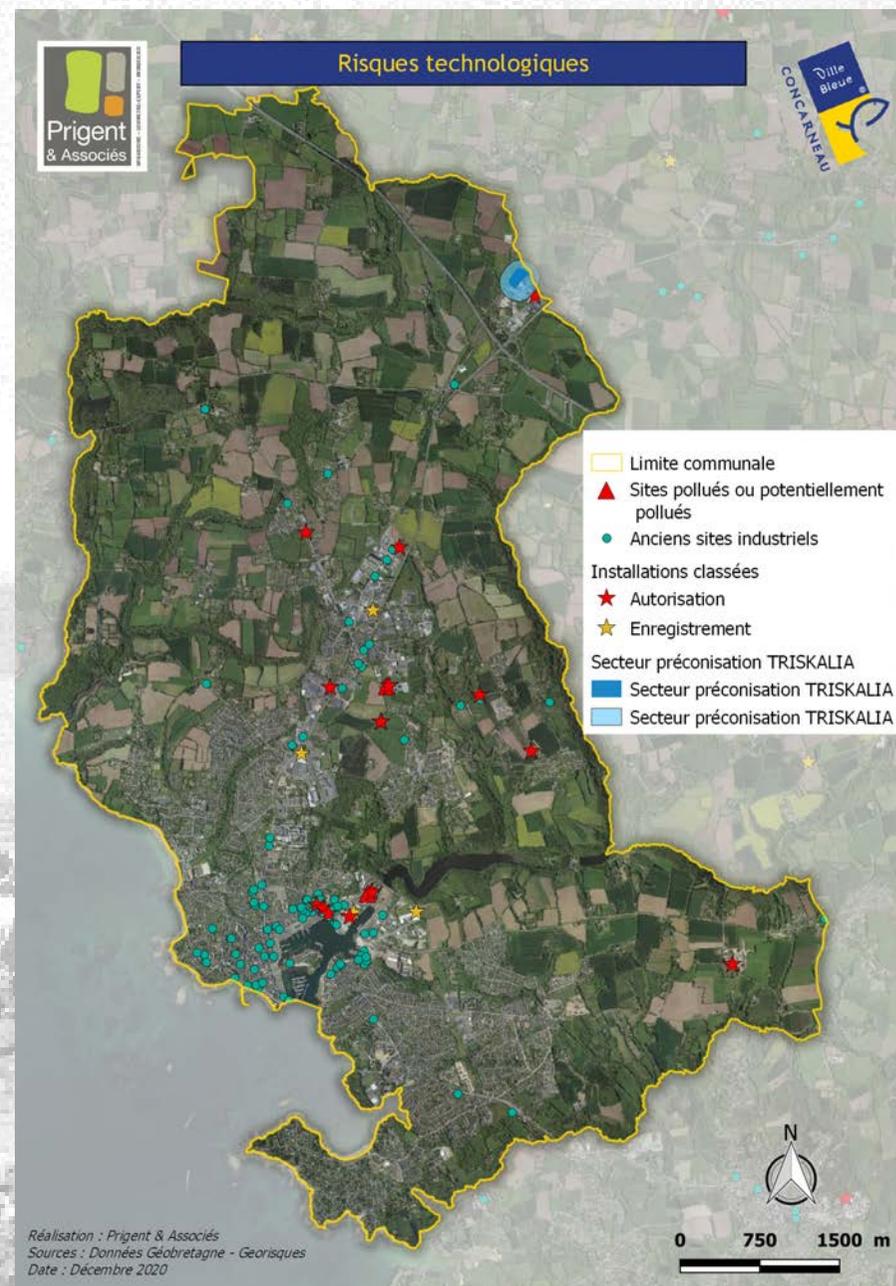
Règles de constructibilité soumise à la réglementation du Plan de Prévention des Risques Est Odet.



La prise en compte des risques et nuisances

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES EXISTANTS

- Risques industriels :
 - Installations classées : 17
 - Installations avec rejet de polluants : 7
- Transport matières dangereuses :
 - Gaz naturel
- Pollution des sols, secteurs d'informations des sols et anciens sites industriels
 - Anciens sites industriels recensés dans la commune : 99
 - Sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans la commune : 4
 - Secteurs d'Information sur les Sols : 2



MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER DE CONCARNEAU

La commune de Concarneau est reconnue pour la richesse de son patrimoine maritime naturel et ses paysages agricoles.

Ces espaces participent au réseau local et intercommunal de la **trame verte et bleue** qu'il convient de préserver et de gérer. Il s'agit de :

- **Définir et protéger un réseau écologique infra** (au sein de Concarneau) et **inter** (avec les communes limitrophes que sont Trégunc, Melgven, La Forêt-Fouesnant et Saint-Yvi) en identifiant :
 - Les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial : le site Natura 2000 « *Dunes et côtes de Trévignon* », les espaces naturels sensibles « *Anses de Saint Laurent/Saint Jean et Stang Bihan* » ainsi que « *Anse de Pouldohan/Minaouët* », constituant les périmètres d'intervention foncière du conservatoire du littoral, les sites naturels classés et inscrits ;
 - Les espèces et habitats naturels ordinaires tels que les boisements les plus significatifs, le réseau bocager, les arbres remarquables, les zones humides, les cours d'eau, les mares... ;
 - Les zones relais d'intérêt au sein de l'agglomération : jardins publics, espaces perméables... ;
- **Préserver et restaurer les continuités écologiques** : notamment la vallée du Zins, les Sables Blancs, la Ria du Minaouët, l'Anse Saint-Jean... ;
- Maîtriser le développement de l'urbanisation en préservant des **coupures d'urbanisation**.

INTÉGRATION DE LA NATURE EN VILLE

De nombreux atouts (*jardins d'agrément, espaces verts, jardins partagés, alignements d'arbres, mares...*) ont été identifiés dans le tissu urbain.

Végétalisation des espaces publics et privés :

Développer des **quartiers plus verts** (*parcs et autres espaces végétalisés publics et privés*) et les connecter par des continuités vertes :

- Insister sur **l'intégration paysagère** des nouvelles opérations d'aménagement par le traitement des limites de l'opération et l'aménagement d'espaces verts sur les espaces publics ;
- Offrir plus d'espaces verts dans un environnement minéral ;
- Proposer des **espaces verts productifs** : éco pâturage, jardins partagés, vergers... ;
- Donner plus de visibilité et d'accessibilité à certains espaces méconnus ;
- Intégrer la trame bocagère dans les futurs projets.



Rue du 19 novembre



Jardins d'HEOL - Kérandon (@cslabalise)

Développer **une urbanisation favorable** à l'accueil de la biodiversité :

- Accompagner les projets d'aménagements durables ;
- Favoriser la biodiversité par une diversité des essences adaptées au climat local (*arbres fruitiers, fleurs...*) ;
- Proposer des outils limitant l'imperméabilisation des sols et favorisant la biodiversité ;
- Permettre la libre circulation de la biodiversité au sein des espaces publics et privés (*perméabilité des clôtures*).



Communication/sensibilisation :

- **Développer la communication** de la ville sur les actions existantes et futures en matière de biodiversité : *campagne de plantations d'arbres, gestion différenciée des espaces verts* ;
- Développer les **programmes d'animations et de sensibilisation** auprès des habitants et jeunes publics : création de parcours botaniques, ateliers...

GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Le respect de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des habitants nécessitent la préservation des ressources naturelles (*eaux superficielles, eau potable...*). Il passe également par la mise en place d'une gestion durable des déchets et la mise à disposition de réseaux d'assainissement performants.

Le PLU devra répondre aux objectifs suivants :

- **Préserver la qualité des eaux superficielles**, notamment des cours d'eau principaux : le Saint Laurent, le Saint Jean, le Moros, le Minaouët ;
- **Poursuivre la protection de la prise d'eau potable** du Brunec ;
- **Préserver et modérer la consommation d'eau potable** ;
- **Maintenir la qualité des eaux de mer** pour les zones conchylicoles et de baignade ;
- Adapter **le développement de la commune** en fonction des équipements d'eaux usées et réduire les rejets polluants urbains.

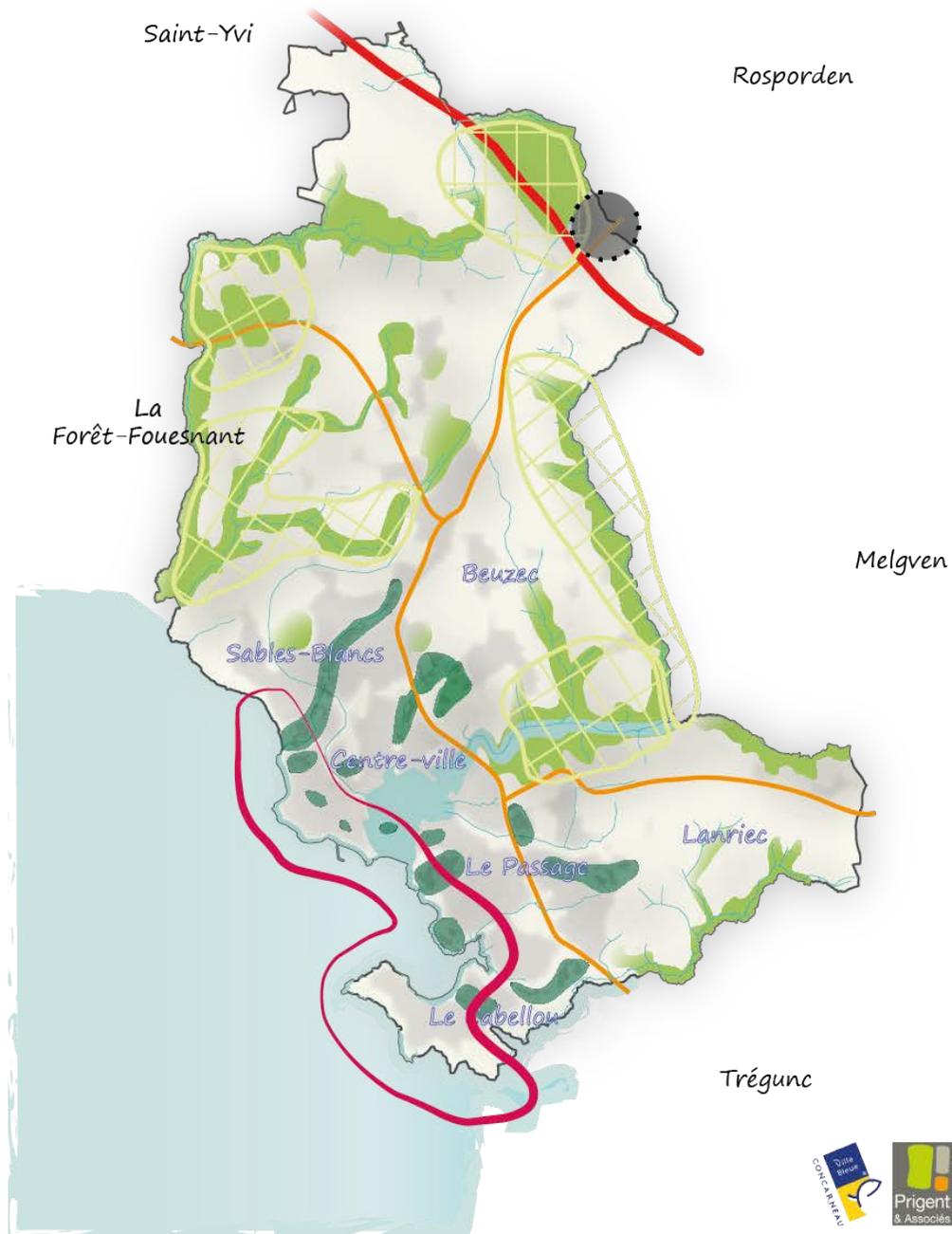
LIMITATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

- **Se prémunir des risques naturels** (*submersion marine, érosion du littoral...*) et **technologiques** pour ne pas aggraver les risques ;
- **Anticiper et limiter le développement de l'urbanisation** dans les secteurs soumis aux aléas naturels et technologiques ;
- Intégrer les problématiques des **nuisances sonores et olfactives** ;
- Prévenir, surveiller et réduire les **pollutions atmosphériques** (*en travaillant sur les liaisons douces, transports en commun, les constructions...*).



PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI

- **Identifier et protéger le patrimoine bâti remarquable**, en coordination avec le futur site patrimonial remarquable (SPR) ;
- Le futur SPR est en cours d'élaboration. Le patrimoine bâti situé au sein de ce périmètre sera protégé par le règlement de l'AVAP ;
- Hors SPR, le patrimoine bâti remarquable repéré devra être protégé par le plan local d'urbanisme, qu'il s'agisse de maisons, de dépendances ou de petit patrimoine (*lavoirs, fontaines, four à pain, puits, calvaires, moulins, murs...*) ;
- Ce bâti remarquable fera l'objet d'une attention particulière lors de nouveaux aménagements, d'opérations de restauration ou de réhabilitation ;
- **Valoriser le patrimoine bâti agricole parfois abandonné en permettant, sous conditions, le changement de destination ;**
- **Veiller à la pleine intégration des projets de construction dans un contexte d'architecture à dominante locale** (*volume parallépipédique, toiture à deux pans, teinte...*) ;
- **Préserver le patrimoine balnéaire en front de mer.**



Limiter la vulnérabilité du territoire



Prévenir les risques dans les zones de submersion marine



Maîtriser la constructibilité dans les zones industrielles concernées par les risques

Favoriser l'intégration de la nature en ville.



Utiliser la nature en ville pour apporter fraîcheur et ombrage naturel dans les espaces publics

Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de Concarneau



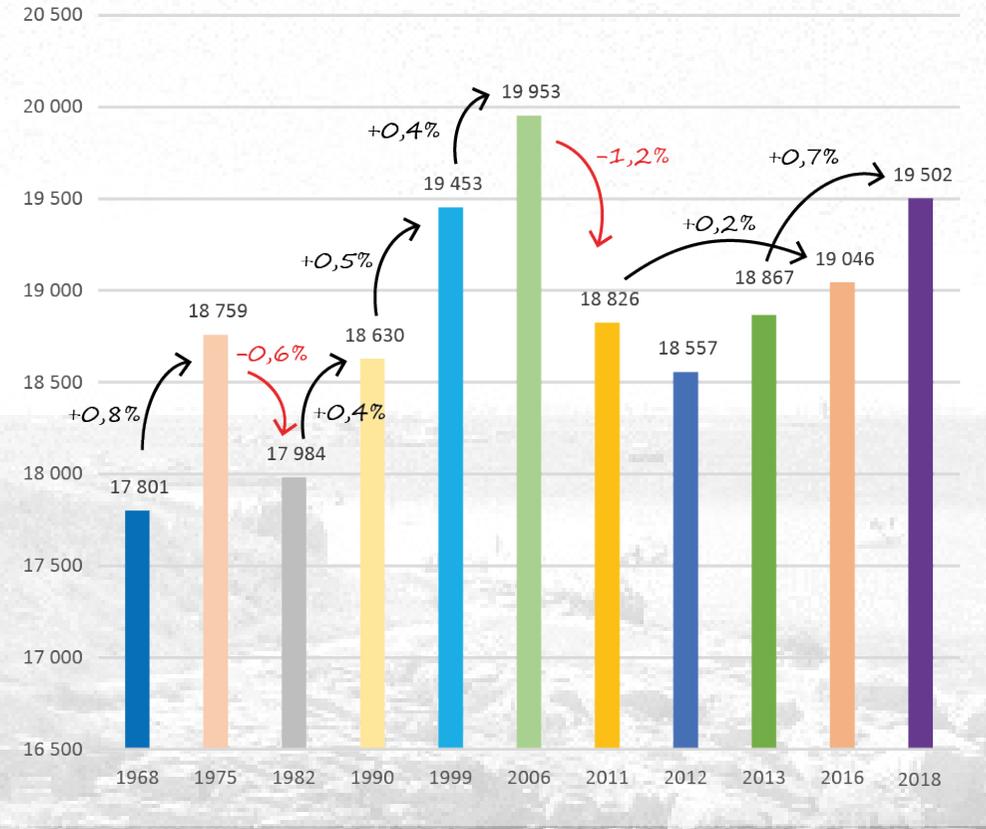
Préservation du réseau et des continuités écologiques présents sur la commune

2 DÉVELOPPER

Eléments de diagnostic

1 Rappel des éléments du diagnostic

Evolution de la population entre 1968 et 2018

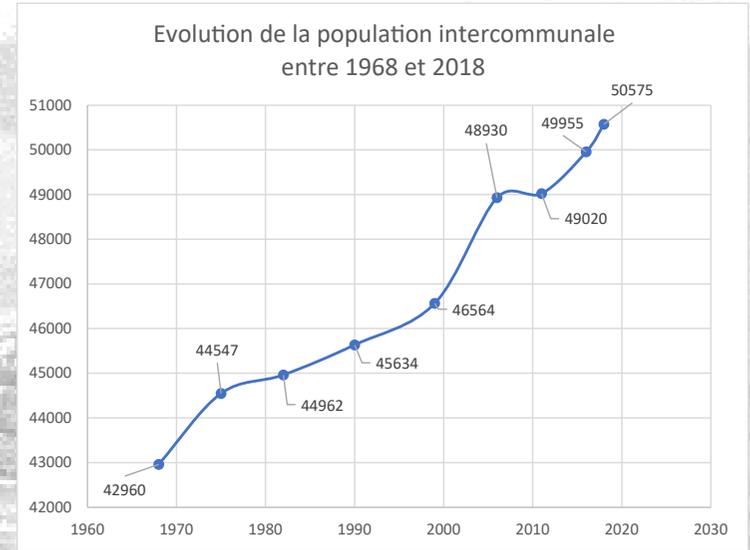


Une croissance démographique en dent de scie

- Une baisse de la population entre 2006 et 2012
- Une hausse entre 2013 et 2018



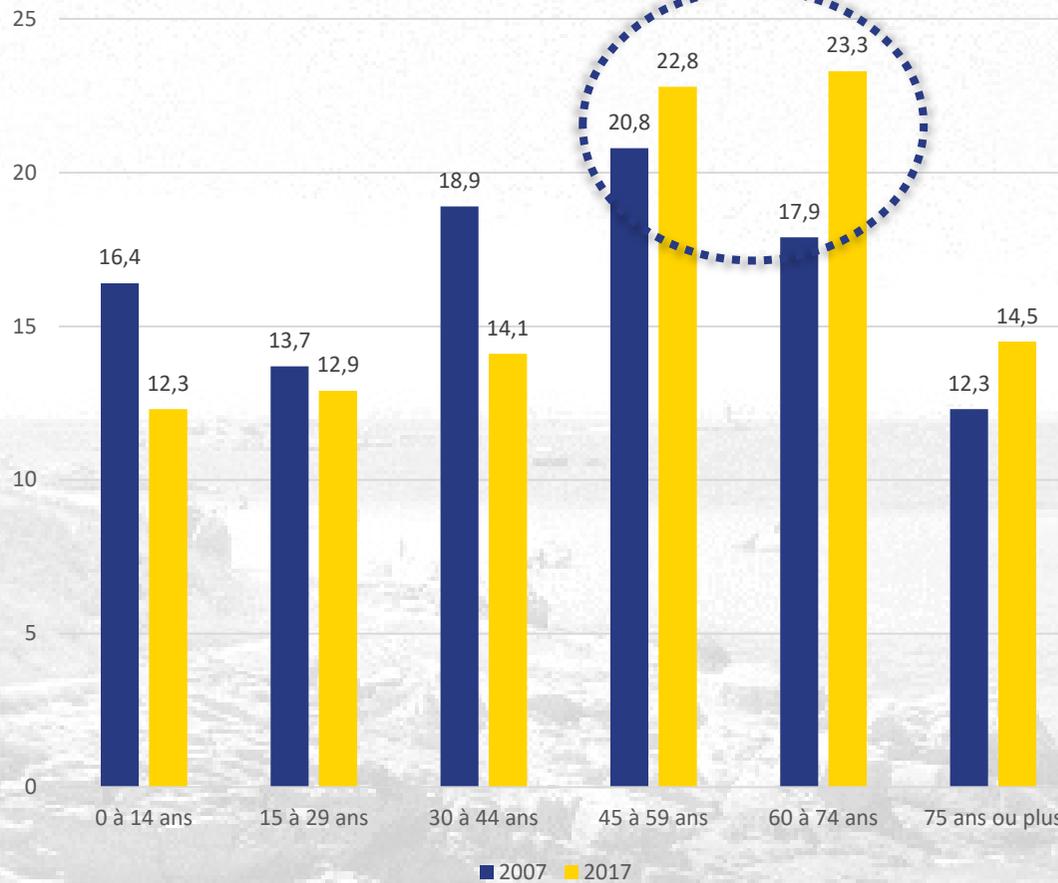
19 502 hab. en 2018



1 Rappel des éléments du diagnostic



Evolution des différentes classes d'âges



UNE POPULATION VIEILLISSANTE 

- Augmentation des classes d'âges 45-74ans
- Diminution des 30-44ans



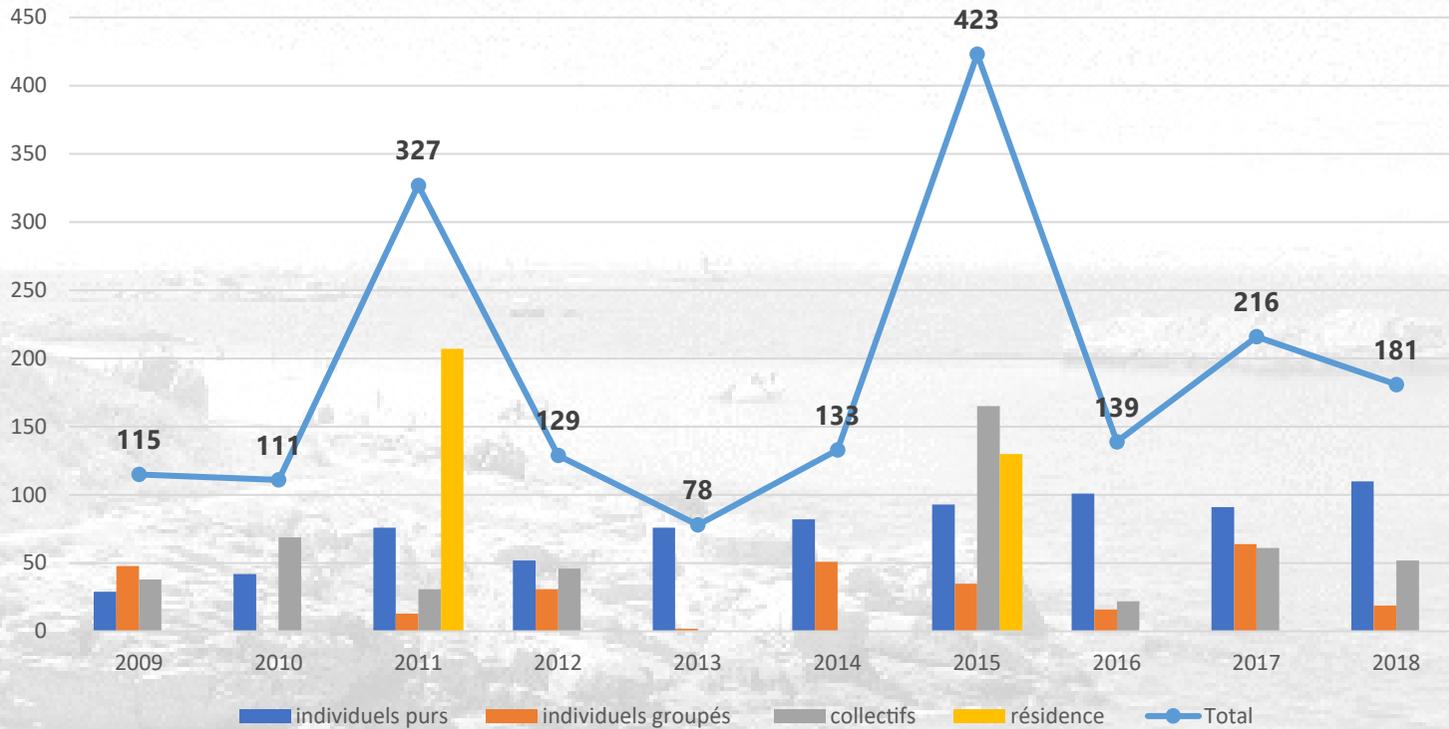
1 Rappel des éléments du diagnostic



Une construction neuve dynamique

En moyenne, chaque année **185 nouveaux logements**

Logements commencés entre 2009 et 2018



SCoT 2013 :
Production de 2 400 logements à l'horizon 2030 soit 140 nouveaux logements par an

Bilan du SCoT 2019 :
2 510 logements à horizon 2030 soit 190 nouveaux logements par an

Les logements en résidence (exemple : résidence personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisir, de restauration, de soins ou autres) en plus du gîte.



Eléments de diagnostic

1 Rappel des éléments du diagnostic



	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	12 092	100%	12 659	100%	13 610	100%
Résidences principales	9 742	80,6%	9 649	76,2%	10 370	76,2%
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 529	12,6%	1 773	14%	2 067	15,2%
Logements vacants	821	6,8%	1 237	9,8%	1 173	8,6%

Un nombre de logements vacants en augmentation

- > 6.8% en 2008
- > 8.6% en 2018

La commune de Concarneau a instauré une Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis fin 2011

14 242
logements habitables
en juillet 2021

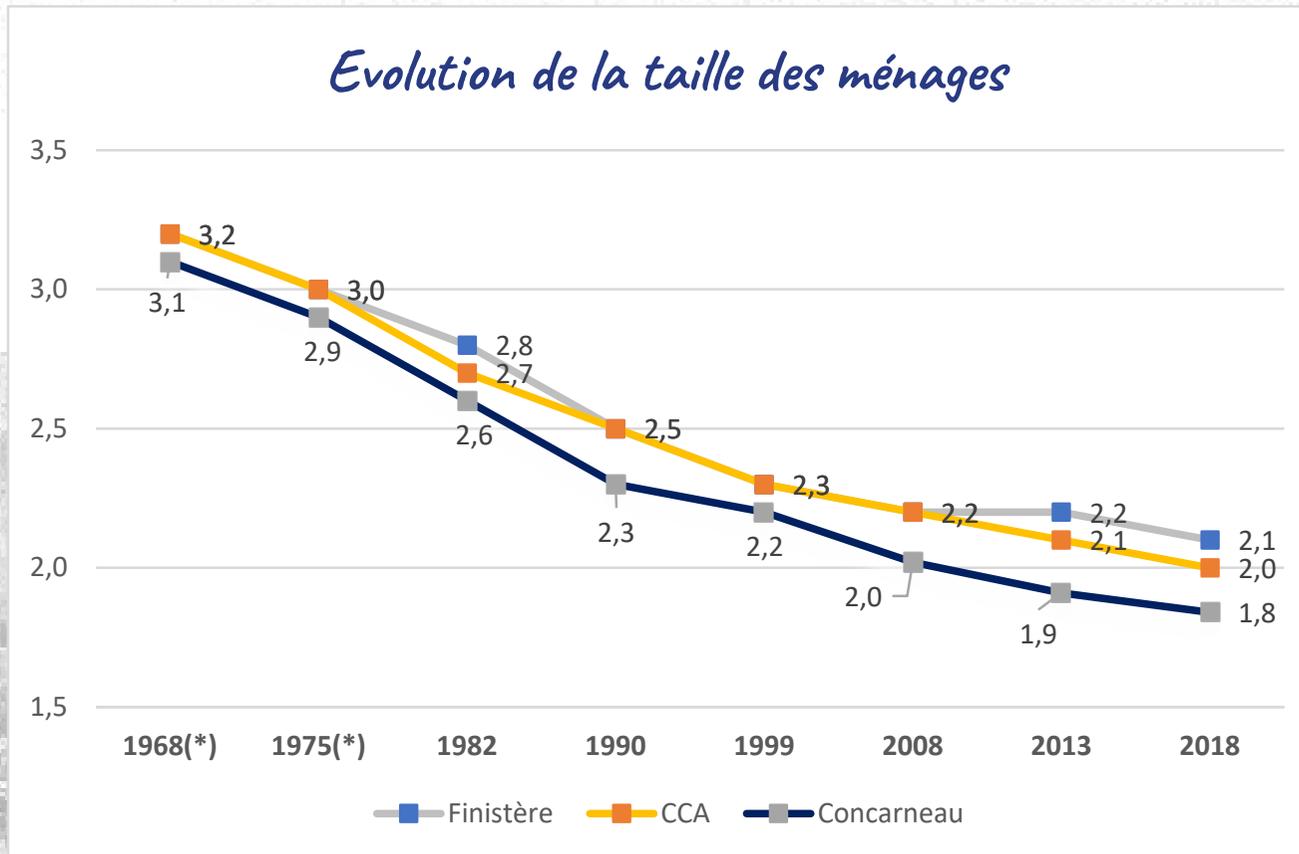


1 Rappel des éléments du diagnostic



Un profil familial à retrouver

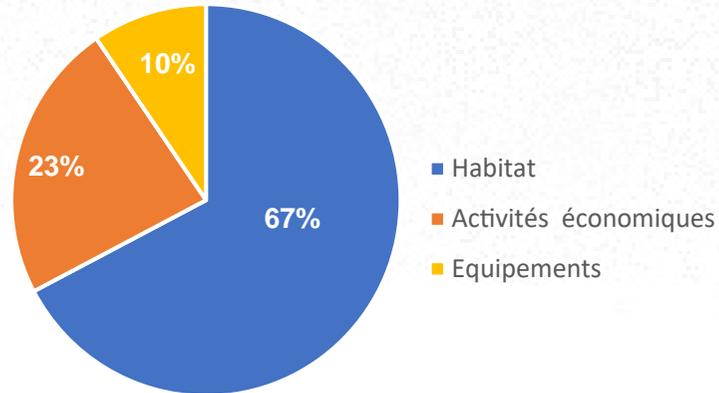
Un nombre de personnes de ménages qui baisse en 2018 à 1.8.



1 Rappel des éléments du diagnostic

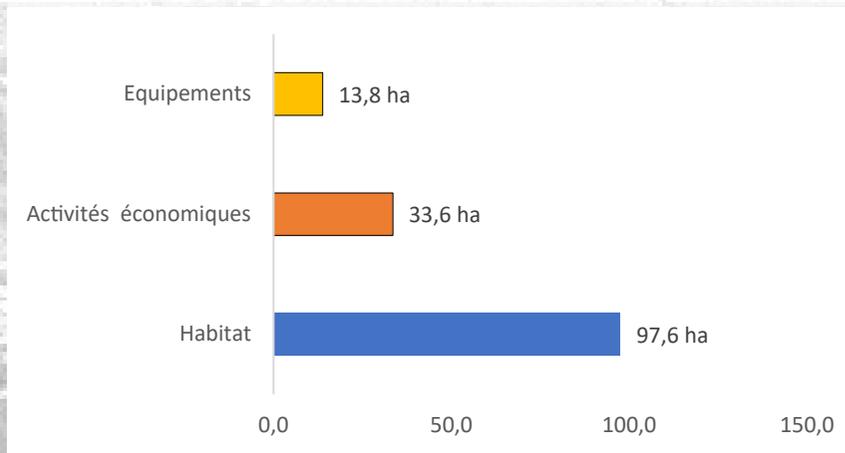


Consommation d'espace en hectares
sur la période 2005-2018



**145 ha consommés
entre 2005 et 2018**

Habitat : 7 ha/an
Activités économiques : 2.4 ha/an
Equipements : 1 ha/an



2 La capacité de densification

Capacité de densification (juillet 2020)
42,8 hectares soit un potentiel d'environ 1000 logements

Potentiel de
380 logements

Projections sur les nouveaux logements (hors opérations isolées) potentiellement livrés avant 2024 :

En renouvellement urbain/densification

Nexity - allée du Fort (26 logements)
CROWN/NEXITY (la moitié 120 environ)
OPAC St Jacques (12)
L'Hermine - Centre Ville (31)
CGPA - Rue Maréchal Foch (35)
Polimmo Domaine de Kerandon (50)
L'ADRAY - Rue de Quimper (77)
.....

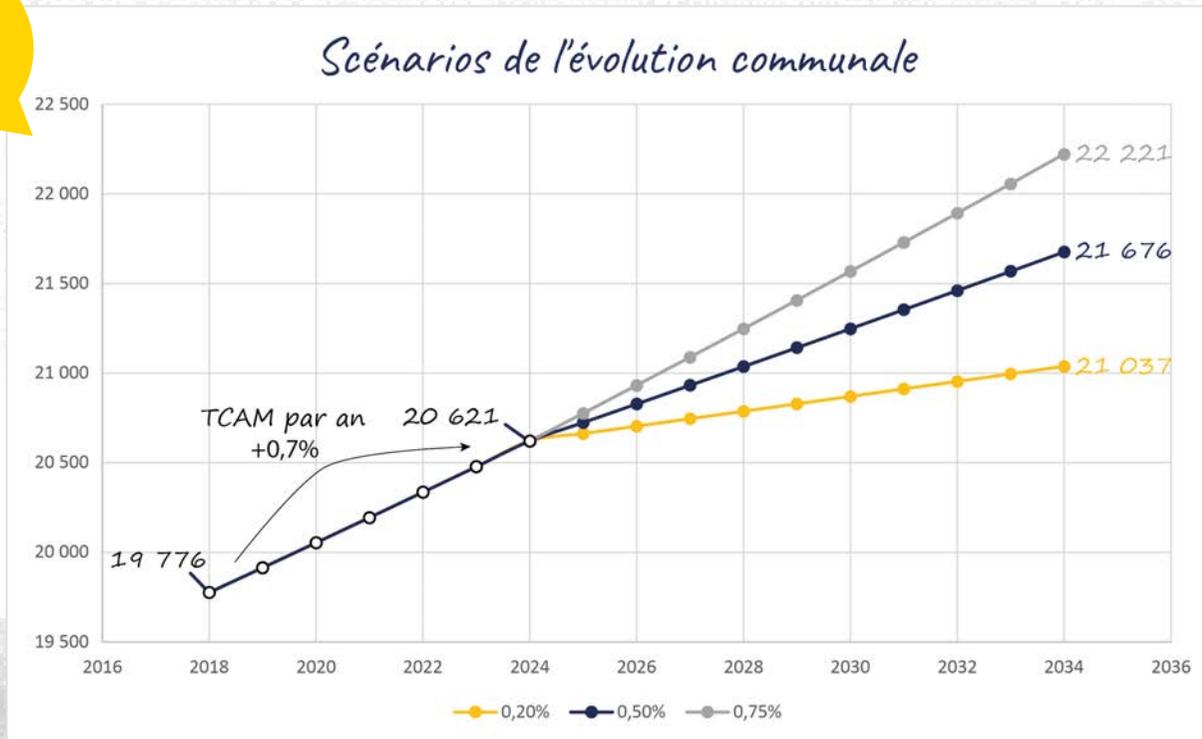
Artificialisation au sein de l'enveloppe urbaine (U)

Lotissement Tanneau à Kegoulou (8)
Lotissement Bertholom à Kerambreton (11)
OPAC Les Jardins de Kersalomon (24)
ACP Immo - Rue Victor Hugo (17)
Lotissement Les Hauts de Lanadan (17)
...

Soit env. 620 logements réalisés avant 2024

3 Un projet démographique à l'horizon 2034

1,9
personnes
par ménage



Respecter
le SCOT et le PLH
en cours de révision



Une croissance annuelle de +0.5% par an

+ 1000 habitants supplémentaires

Un besoin de production d'environ 800 logements neufs

Une densité qui s'adapte au contexte urbain environnant

Une consommation d'une dizaine d'hectares pour répondre aux besoins en logements



Eléments de diagnostic

L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Accueillir une population jeune avec des logements plus adaptés et un prix du foncier plus attractif
- Permettre de travailler et vivre à Concarneau
- Exploiter le potentiel de nouveaux logements au sein des zones urbaines avant d'aller s'étendre sur les terres agricoles ou naturelles
- Agir sur la vacance des logements
- Faire attention au développement des Résidences secondaires et aux locations Airbnb
- Maintenir et offrir des emplois à la population active concarnoise
- Retrouver une dynamique économique plus en lien avec le terroir de Concarneau
- Rajeunir des équipements vieillissants ne répondant plus aux actuels besoins

Ils l'ont dit !
**Quel développement résidentiel
à horizon 2034 ?**

*A votre avis, quelles questions
doit-on se poser afin de gérer
la hausse de population ?*

L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Avoir une mixité des formes urbaines mais pas uniquement de la maison individuelle ou du collectif.
- Offrir plus d'espaces verts dans une ville très minérale. Envie de quartiers plus verts.
- Améliorer les connexions entre les quartiers et les équipements par des liaisons douces.
- Proposer d'autres alternatives à l'usage de la voiture.
- Développer d'autres axes de liaisons douces comme la Voie Verte

Opérations qui ont fait réagir :

Bon exemple : le Passage, Kérauret

Lanriec : discussion sur les formes architecturales

Kérandon : très vert

Le quartier de la Gare qui pourrait être une belle réalisation



L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Permettre dans les pôles de vie comme le centre-ville, Beuzec et Lanriec, l'accueil de plus de commerces de proximité et de bouche pour éviter de se déplacer pour consommer
- Entretenir la dynamique du Port en valorisant les espaces fonciers pour les activités liées à la mer, en poursuivant l'aménagement de la Criée, en accueillant des commerces autour du nautisme et de la pêche
- Préserver l'activité agricole
- Stopper l'extension des zones d'habitat et d'activités et laisser sa place à l'agriculture
- Remettre l'activité agricole au sein de notre consommation en :
- développant une ceinture maraichère autour de l'agglomération
- permettant l'installation d'exploitants agricoles
- développant l'agriculture biologique

Ils l'ont dit !
Comment poursuivre le développement économique & commercial ?

*Quels secteurs à valoriser ?
Si possibilité de développement,
quels types d'activités ?
Et quelle localisation ?*

OPTIMISATION DE L'ENVELOPPE URBAINE

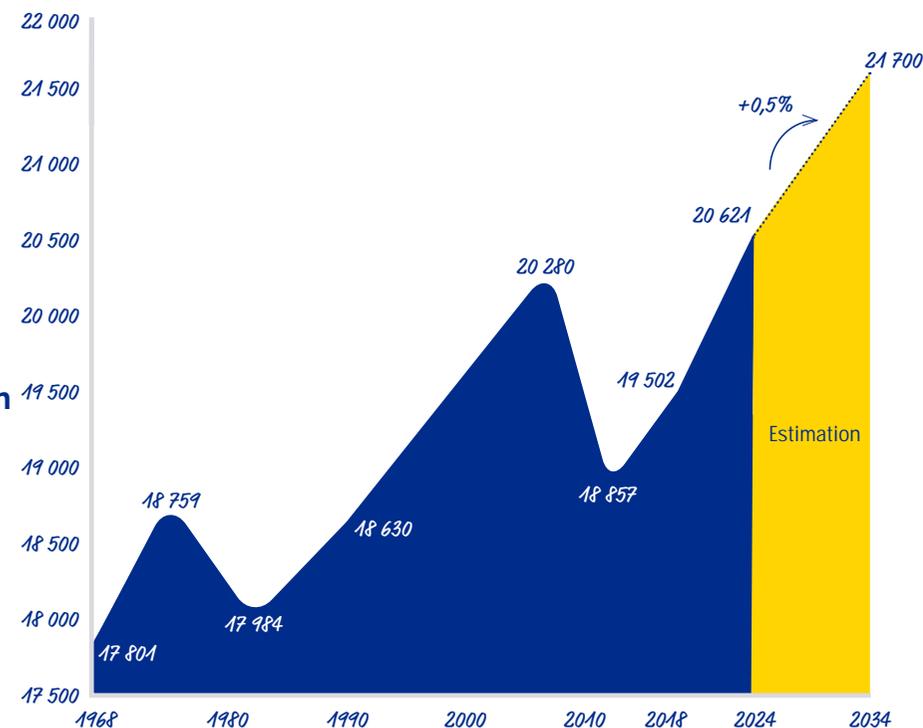
Accompagner le développement de la commune et l'accueil de nouvelles populations en anticipant une croissance démographique de **+ 0,5 % / an** sur la prochaine décennie, soit une population de **21 700** à horizon 2034.

Maintenir une croissance régulière de la population en assurant une *mixité générationnelle* par l'accueil de jeunes ménages.

Développer une politique de mixité sociale et de mixité de l'habitat dans le parc de logements, avec une part de logements à vocation sociale (*supérieure à 20% pour certaines opérations*) et des logements en accession à la propriété.

Répondre aux besoins de la population en matière de logements, avec une production de **980 résidences principales**, soit **98 résidences principales environ par an** :

- Agir sur le **logement vacant** par la reconquête du parc existant, en diminuant la part des logements vacants à **7% du parc global**, soit la remise sur le marché de **220 résidences principales environ** ;
- Répartir la construction d'environ **380 résidences principales** sur le territoire communal au sein :
 - du centre ville de Concarneau,
 - des quartiers de Beuzec, de Lanriec et de Croissant-Bouillet,
 - des secteurs déjà urbanisés
- Recourir à des opérations en extension pour **380 résidences principales environ, uniquement** autour du centre de Concarneau et des quartiers de Beuzec et de Lanriec ;
- Permettre un parcours résidentiel sur Concarneau ;
- Prendre en compte le phénomène de logements occasionnels et de tourisme qui présente un impact sur la location à l'année.



MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Modérer la consommation d'espace à vocation d'habitat à hauteur de **10 ha maximum à horizon 2034** soit un rythme 7 fois moindre que sur les 10 dernières années.

Poursuivre un **URBANISME MAÎTRISÉ** veillant à :

- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels par une urbanisation au sein des secteurs agglomérés
- Privilégier les opérations de renouvellement urbain,
- Recentrer les nouvelles constructions à proximité des services, commerces et accès aux transports en commun
- Respecter une **densité moyenne de 40 logements à l'hectare sur la commune**

L'économie portuaire :

- Entretenir la dynamique du Port en valorisant les espaces fonciers pour les activités maritimes, en poursuivant l'aménagement de la Criée, en permettant le développement de la construction/réparation navale, de la pêche, de la plaisance, du nautisme, de la course au large, et des filières émergentes (*recherche scientifique/innovations,..*) ;
- Conforter les emplois portuaires liés à l'économie maritime ;
- Permettre l'adaptation des infrastructures à l'évolution des besoins économiques de la zone portuaire ;
- Accompagner le développement du port et des zones adjacentes.

L'activité touristique

- Affirmer la vocation touristique du territoire ;
- Développer le tourisme tout au long de l'année ;
- Améliorer l'accueil de la population touristique (campings cars, campings, hôtels, accès au centre ville, stationnement, sanitaires) ;
- Prendre en compte le développement des logements occasionnels et le besoin de logement des travailleurs saisonniers, stagiaires, étudiants...
- Mettre en place des actions vers un tourisme durable : préservation milieu naturel, actions de sensibilisation à la préservation des espèces (pêche à pied, flore, algues...), qualité des eaux de baignade,...
- Développer les liaisons douces tant pour la randonnée que pour les déplacements depuis les hébergements vers les principaux sites ou lieux d'intérêt touristique

Les zones d'activités économiques (ZAE)

- Privilégier la réhabilitation des friches présentes dans les zones d'activités : requalification des zones de Keramperu, de Kersalé, du Moros... ;
- Permettre le développement des zones d'activités industrielles et artisanales ;
- Stopper le développement de nouvelles zones commerciales périphériques afin de renforcer le commerce de centre-ville et de proximité
- Assurer l'identité architecturale et paysagère des zones d'activités avec la préservation de la Trame Verte et Bleue existante ;
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols en optimisant le foncier existant ;
- Améliorer l'image des ZAE situées en entrées de ville (*aspect paysager, architectural, enseignes et publicité...*) ;
- La consommation foncière en extension à vocation économique devra être limitée aux seuls besoins de développement industriels et

artisanaux, soit **18 ha maximum à horizon 2034**, soit une réduction de près d'un tiers de la consommation réalisée sur les 10 dernières années.

UNE CITÉ MARITIME DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

Le tissu commercial et les services à la population

- Maintenir un commerce de centre-ville dynamique, toute l'année, en équilibre et en complémentarité avec les zones commerciales périphériques ;
- Maintenir et développer les commerces et services dans le centre ville (ex : Avenue de la Gare, quai Carnot, avenue Alain Le Lay...), dans les bourgs de Lanriec et Beuzec et au sein des différents quartiers (Rouz, Kerauret,..) ;
- Lutter contre la vacance des pas-de-porte-commerciaux ;
- Rendre accessible les commerces et services par tous les moyens de déplacements (doux et collectifs notamment)



L'arrière-pays producteur

- Conforter les exploitations agricoles toujours en place et conserver au mieux les terres agricoles autour de l'agglomération ;
- Remettre l'activité agricole au sein de notre consommation en :
 - développant une ceinture maraîchère autour de l'agglomération,
 - permettant l'installation d'exploitants agricoles,
 - développant l'agriculture biologique, la vente directe et les circuits courts.



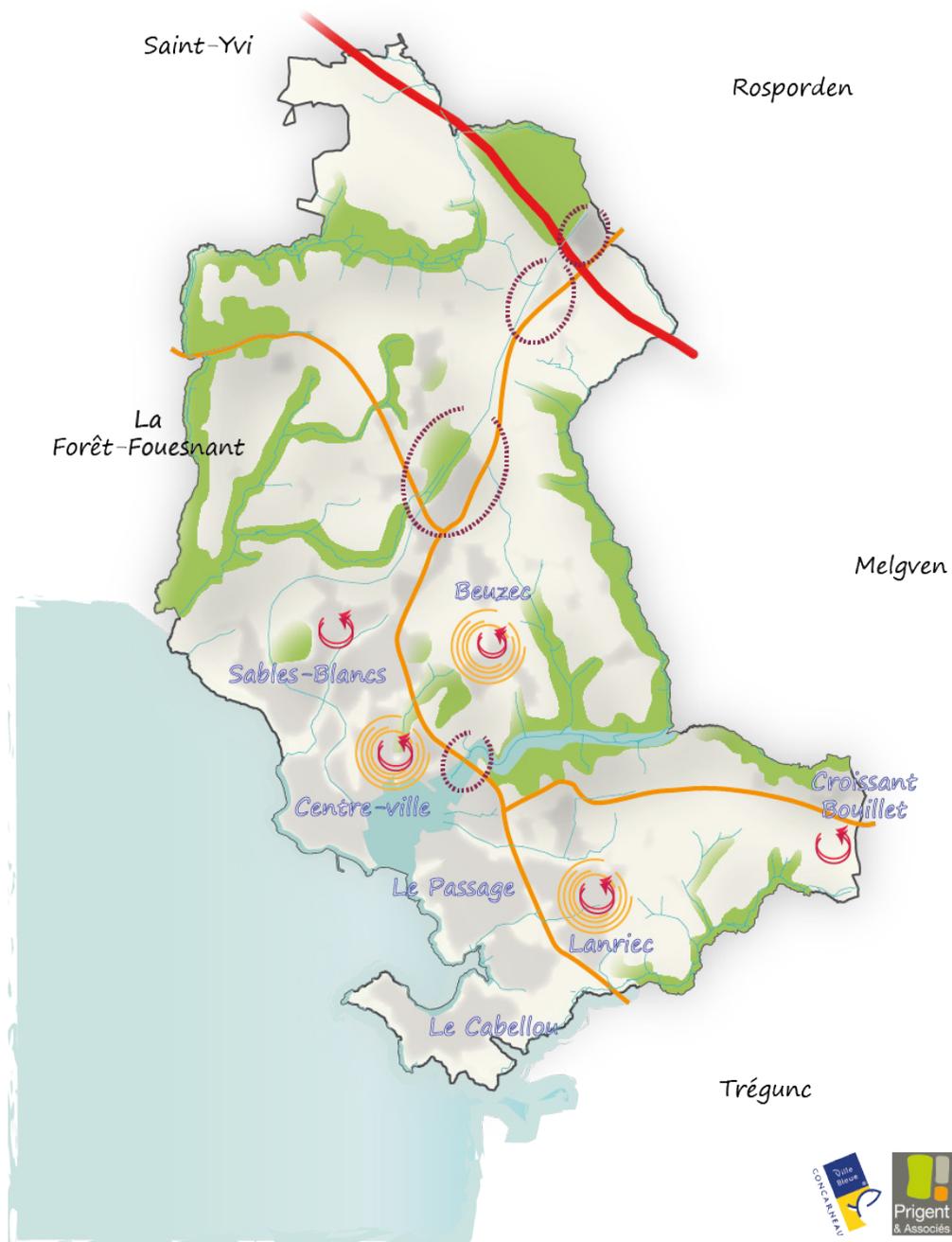
Le numérique

- Favoriser l'accès aux technologies numériques pour tous.



UNE CITÉ IMPLIQUÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

- Poursuivre les engagements dans les démarches durables afin d'assurer une transition énergétique et écologique ;
- Limiter les consommations d'énergie à l'échelle communale ;
- Accompagner la rénovation thermique des constructions anciennes et favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien ;
- Améliorer la performance énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables dans le parc existant, tout en prenant en compte les enjeux patrimoniaux du bâti ;
- Travailler sur les implantations et les formes des nouvelles constructions (*apports solaires...*) ;
- Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans tous les aménagements : limiter l'imperméabilisation des sols, encourager l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et favoriser la réutilisation des eaux pluviales par les habitants ;
- Réduire la production de déchets et les valoriser en priorité par le réemploi et le recyclage.
- Étudier la faisabilité d'un développement de réseaux de chaleur urbain : réutilisation de la chaleur produite par l'unité de valorisation de l'énergie des déchets au nord de la commune, création d'un réseau de chaleur dans le secteur du Porzou...



Optimisation de l'enveloppe urbaine

-  Privilégier une urbanisation au sein des secteurs agglomérés

Les zones d'activités économiques (ZAE)

-  Privilégier la réhabilitation des friches

Le tissu commercial et les services à la population

-  Maintenir et développer les commerces et services dans le centre-ville, dans les bourgs de Lanriec et Beuzec et au sein des différents quartiers

3 ÉQUIPER



L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Développer l'offre culturelle avec des équipements adaptés
- Disposer d'un véritable espace culturel, le CAC est à réhabiliter ou à reconstruire
- Faciliter l'accès aux activités sportives ou de loisirs
- Rendre les terrains de sport plus accessibles
- Cale de mise à l'eau
- Salle de gym
- Répondre aux besoins de la population vieillissante avec des EHPAD publics ou de l'habitat partagé avec mixité intergénérationnelle
- Répondre aux besoins des plus jeunes avec la réhabilitation des équipements suivants :
 - Espace jeunes
 - Disposer d'un service de santé de qualité avec des urgences ouvertes 24h sur 24h
 - Mieux identifier les équipements publics comme la Mairie : difficulté à trouver pour des personnes qui ne sont pas de la commune
 - Maintenir les équipements publics ouverts comme la Poste
 - Offrir des espaces publics plus végétalisés et proposant des toilettes publiques

Ils l'ont dit !

*Quels équipements
à développer ?
Ou à réaménager ?*

*Mairie
Équipements scolaires
Résidences seniors
Équipements sportifs*

- Développer **au sein de l'enveloppe urbaine existante** des équipements et services adaptés aux besoins de la population.

La consommation foncière en extension à vocation d'équipement sera possible mais limitée à **3 ha maximum à horizon 2034**, soit un rythme 3 fois moindre que sur les 10 dernières années

Dans le domaine culturel,

- > par la construction d'une **nouvelle médiathèque, salle de spectacle, école de musique et centres d'expositions** pour la collection municipale, la réhabilitation du patrimoine historique concarnois comme la Chapelle de la Trinité, la Poudrière, l'Abri du Marin, le Fort du Cabellou, la mise à disposition de salles pour la vie associative...

Dans le domaine sportif,

- > par la **réhabilitation du COSEC et de la base nautique des Sables Blancs, du gymnase et de la base nautique du Porzou, par la création de terrains synthétiques pour le football et le rugby** et par la réalisation ou le maintien d'équipements de proximité dans les quartiers.

Dans le domaine social,

- > par la réalisation d'un **nouvel équipement pour le Centre Communal d'Action Sociale et la réhabilitation de l'antenne Kerbalise du Centre Socio-Culturel**, située dans le quartier de Kerandon,

Dans le domaine éducatif,

- > par la **réhabilitation ou la construction d'équipements scolaires** (Rouz, Dorlett, Berthou, Beuzec,...) et **le redéploiement de l'offre à destination de la jeunesse sur le territoire** (Sables Blancs, Porzou, Centre Ville, Beuzec, Lanriec...)

L'ensemble de ces aménagements participeront au renforcement du dynamisme associatif concarnois.

- Doter les quartiers **d'espaces de convivialité** et de **services de proximité afin de renforcer le lien social**,
- Veiller au maintien et au renforcement des **équipements et services de santé**,
- Répondre aux besoins de la population vieillissante en réalisant des **opérations d'habitat partagé avec mixité intergénérationnelle** et en favorisant l'autonomie et le maintien à domicile.

4

RAPPROCHER

L'atelier citoyens et le questionnaire en ligne

- Avoir une meilleure répartition et continuité des liaisons douces sur le territoire
- Travailler les liaisons en termes de connexion entre quartiers et équipements, de traitement en site propre, de sécurité par rapport aux voitures...
- Avoir une offre en transports en commun mieux adaptée : horaires, lignes, gratuité?
- Réduire la place de la voiture en centre-ville : stationnements trop importants, pollution visuelle.
- Prévoir des aires de stationnement relais en dehors du centre-ville avec une offre de navettes. Ne pas augmenter le nombre de véhicules dans le centre-ville.
- Favoriser l'usage du bac avec des horaires pas adaptés.
- Penser aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite dans les aménagements

Ils l'ont dit !

Quel(s) objectif(s) pour les déplacements sur Concarneau à horizon 2034 ?

*Quelles sont les liaisons douces existantes qui sont pertinentes ?
Au contraire, quelles sont celles à réaménager ? Et celles à créer ?
Quelle place aura la voiture dans Concarneau demain ?*

FAVORISER L'USAGE DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX (PIÉTONS ET CYCLES) OU COLLECTIFS

Les liaisons douces

- Poursuivre la création de liaisons douces afin de connecter le territoire à partir de la voie verte
- Systématiser les liaisons douces dans les quartiers existants et les nouvelles opérations
- Sécuriser les aménagements existants et compléter les points de rupture (la traversée des espaces portuaires, liaisons entre le quartier de Lanriec et le Passage-Cabellou ou entre le bourg de Beuzec et la zone de Keriolet,...)

Les transports collectifs

- Poursuivre le développement des transports en commun avec des lignes, des horaires et des véhicules en adéquation avec les usages
- Favoriser l'usage du bac avec des horaires plus adaptés
- Requalifier la gare routière, située sur le Port (quai Aiguillon/quai Carnot), dans le cadre du projet de Pole d'échange multimodal,

Les accès à Concarneau

- Avoir un traitement des routes départementales au sein de l'agglomération plus favorable aux modes doux et végétaliser les abords le long des zones d'activités économiques
- Poursuivre le traitement des entrées de ville afin de les rendre plus qualitatives et végétalisées (avenue Alain Le Lay, quai Carnot, avenue de la Gare, avenue Bielefeld Senne,...)

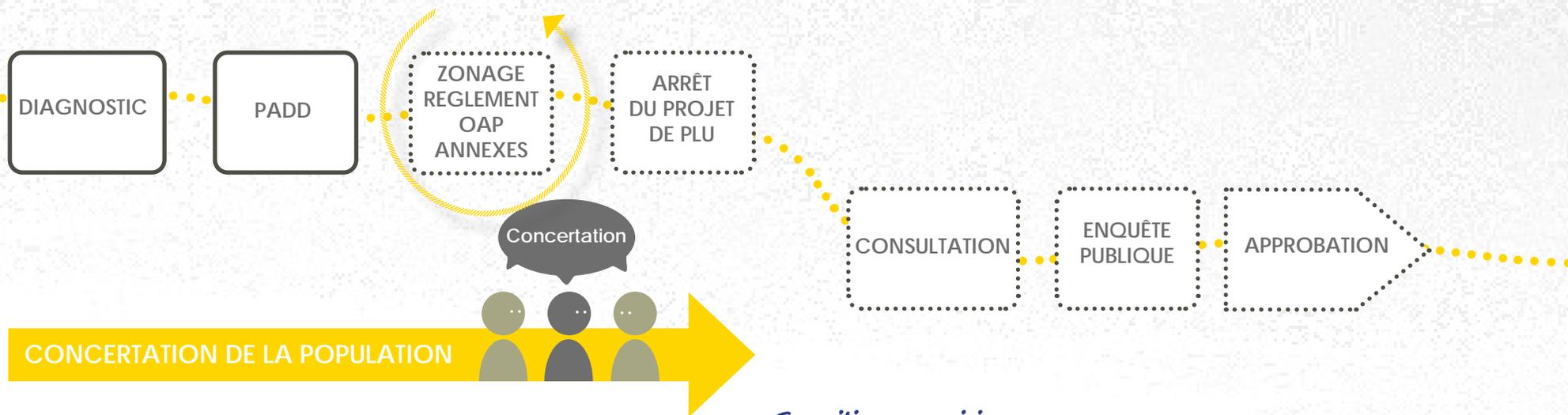
Le stationnement

- Prévoir des aires de stationnement relais en dehors du centre-ville avec une offre de navettes, notamment en période estivale
- Réduire la place de la voiture en centre-ville au profit des modes doux ou collectifs
- Favoriser l'usage des véhicules propres en centre-ville en proposant des bornes de recharge et des stationnements propres à cet usage



LE PADD A ÉTÉ DÉBATTU EN CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 MAI 2021

La prochaine étape



Exposition en mairie :

Concertation avec
les conseils de quartier
en phase OAP

Courant
2022

Réunion publique n°3
Présentation du projet de
PLU prêt à être arrêté

Courant
2023

